

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34



[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Vendredi 25 janvier 2019

Déchets

Concertation autour du projet de restructuration de l'Unité de Valorisation Énergétique

Prolongation jusqu'au vendredi 1^{er} février

L'Unité de Valorisation Énergétique de Villejean (UVE) a été construite en 1968. Aujourd'hui, malgré de bonnes performances, certains équipements arrivent en «fin de vie». L'évolution des technologies, couplée à une volonté d'optimiser la performance énergétique et environnementale de l'équipement, ont conduit Rennes Métropole à réfléchir à un projet de modernisation de l'installation.

Une phase de concertation préalable aux travaux s'est ouverte le mercredi 31 octobre 2018 avec comme objectifs d'informer le public, de répondre aux questions, et, dans la mesure du possible, compte tenu des contraintes réglementaires, de faire évoluer le projet. Pour permettre la tenue d'une seconde réunion publique, la concertation initialement prévue jusqu'au vendredi 14 décembre 2018 est prolongée d'un mois et demi, soit jusqu'au vendredi 1^{er} février 2019.

Le **mercredi 30 janvier 2019, de 18 h 30 à 20 h 30**, une nouvelle réunion publique d'information autour du projet de restructuration de l'UVE dédiée notamment à l'impact environnemental et sanitaire à proximité des UVE et plus particulièrement celle de Rennes, se déroulera à l'Hôtel Rennes Métropole (*salle du Conseil, 4 avenue Henri Fréville*). Après une intervention de Santé publique France, un temps d'échange sera proposé. Des représentants de l'Observatoire régional de santé (ORS) et Air Breizh seront également présents à ce rendez-vous.

Rappel des enjeux de la concertation

L'UVE de Villejean

Créée pour traiter les déchets du territoire et chauffer le quartier de Villejean, l'unité de valorisation énergétique de Rennes permet aujourd'hui de traiter 18 tonnes/heure de déchets soit environ 144 000 tonnes/an, sur trois lignes distinctes. La vapeur produite par l'usine fait tourner un turboalternateur qui fournit l'électricité nécessaire à l'usine et permet également de chauffer

l'équivalent de 20 000 logements, dont le Centre Hospitalier Universitaire Pontchaillou et l'Université Rennes 2.

L'utilisation de la chaleur issue de la combustion des déchets en lieu et place du gaz permet d'éviter la production de 25 300 tonnes de CO₂ par an.

Depuis sa création, cette installation a connu plusieurs phases de travaux importants, dont les derniers datent de 2005 avec le renforcement des exigences réglementaires sur les rejets atmosphériques. Cet entretien régulier a permis à l'UVE de présenter de bonnes performances environnementales (et notamment de respecter les dispositions de l'arrêté préfectoral du 4 Juillet 2013). Néanmoins, les fours-chaudières des lignes 1 et 2 ainsi que les équipements les plus anciens du traitement de fumées des trois lignes arrivent en fin de vie et devront être changés.

Nature et enjeux de la restructuration

Les travaux à venir visent à remplacer les fours, chaudières et dispositifs de traitement des fumées associés les plus anciens par un seul équipement de capacité équivalente. L'usine disposera ainsi, après les travaux, de deux lignes de capacité totale équivalentes à l'actuelle à savoir 18 tonne/h. Cette restructuration permettra également de répondre à quatre grands objectifs :

- Améliorer les performances environnementales

Le recours à des technologies récentes permettra d'anticiper la future réglementation européenne en matière de rejets liés à l'incinération.

- Améliorer la valorisation énergétique

La valorisation énergétique sera améliorée et la chaleur produite mieux utilisée afin de pouvoir fournir de l'énergie verte de récupération à davantage d'habitants et maîtriser à long terme les coûts de l'énergie.

- Mieux intégrer l'UVE dans son quartier

Les orientations d'urbanisme (Plan local d'urbanisme, Plan local d'urbanisme intercommunal) seront intégrées au projet, qui prendra également en compte les enjeux de mobilité urbaine, de sécurisation des accès, de gestion des espaces verts... Un réel circuit réel pédagogique sera également créé.

- Sécuriser les conditions de travail

L'ergonomie des postes de travail sera améliorée, avec un gain d'espace et une automatisation de certaines tâches. Les flux entre véhicules lourds, légers et piétons seront davantage séparés grâce à l'extension du site, pour plus de sécurité.

Modalités de la concertation

La concertation préalable n'est pas obligatoire, mais a été voulue par Rennes Métropole, maître d'ouvrage, afin de donner au public les informations et les renseignements sur le projet. Cette concertation a également pour but de prendre en compte des remarques liées au périmètre non réglementaire du projet (comme l'intégration architecturale et paysagère), le respect des dispositions réglementaires étant quant à elles obligatoires.

Depuis le mercredi 31 octobre, un dossier de concertation est mis à disposition du public. Il comprend un dossier technique, une plaquette synthétique et un

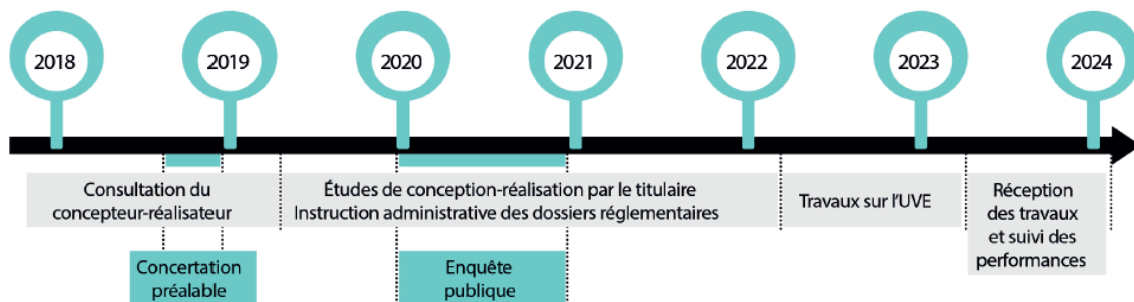
registre, permettant de recueillir les remarques des citoyens.

→ Où trouver le dossier ?

- À la Direction de quartiers de Rennes Nord-Ouest
43 cours Président John Fitzgerald Kennedy.
Tél. 02 23 62 17 72 / dqno@ville-rennes.fr
- À l'hôtel de Rennes Métropole
4, avenue Henri Fréville.
Tél. 02 99 86 60 60.
- Sur le site internet de l'UVE : <http://www.uve-rennesmetropole.fr/>
- Sur le site de Rennes Métropole : <https://metropole.rennes.fr/les-procedures-participatives-obligatoires-en-cours>
- Sur le registre dématérialisé : <http://www.registre-dematerialise.fr/920>

Calendrier de l'opération

Les études de conception-réalisation débuteront en 2019, à l'issue de la phase de concertation. Les travaux débuteront à l'horizon 2022, après une phase d'étude approfondie et d'enquête publique, pour une réception des travaux envisagée dans le courant de l'année 2023.



Pièces jointes

- Avis concernant la prolongation de la concertation jusqu'au 1^{er} février 2019
- Plaquette mise à disposition du public pendant la procédure de concertation